

ARRÊTÉ
PORTANT ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE

Élections portant renouvellement complet des représentants des personnels du Conseil et des comités des études, de la recherche et du conseil du département des Études du Monde Anglophone (DEMA) de l'Unité de Formation et de Recherche Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines (UFR ALLSH)

SCRUTIN DU 9 AVRIL 2026

Le Président d'Aix-Marseille Université

- Vu** le Code de l'éducation, notamment les articles L. 719-1 et D. 719-1 à D. 719-47 ;
- Vu** les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université ;
- Vu** les Statuts de l'Unité de Formation et de Recherche Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines modifiés ;
- Vu** les arrêtés électoraux portant renouvellement complet des représentants des personnels du Conseil et des comités des études et de la recherche et du conseil du département des Etudes du Monde Anglophone de l'Unité de Formation et de Recherche Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines en date du 10 février 2026 ;

Arrête

Article 1 : Dans le cadre des élections des représentants des personnels aux conseil, comités et conseil du DEMA de l'UFR ALLSH, qui auront lieu le **jeudi 9 avril 2026 de 9h à 17h**, le bureau de vote est organisé comme suit :

Ville, Adresse : 29 boulevard Schuman, 13100 Aix-en-Provence

Salle du scrutin : Plateau Inscriptions, rez-de-chaussée, Bâtiment de la Scolarité ALLSH- Site Schuman

Présidente de bureau de vote : Isabelle BAUMANN

Assesseure 1 (matin) proposée par la liste Au cœur des IATSS : Sandra LUDWIG

Assesseur 1 (après-midi) proposé par la liste Au cœur des IATSS : Arnaud GASTIGAR

Assesseure 2 (matin) proposée par la liste ALLSH pour le Service Public : Emmanuèle CAIRE

Assesseur 2 (après-midi) proposé par la liste Demain ! : Tristan VIGLIANO

Article 2 : Publication de l'arrêté

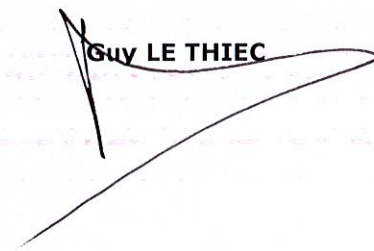
Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux universitaires et les bureaux de vote ainsi que par une mise en ligne sur le site Internet de l'UFR.

Article 3 : Exécution

Le Directeur de l'UFR ALLSH est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 1^{er} avril 2026,

**Pour Le Président Eric BERTON
et par délégation,
Le Directeur de l'UFR ALLSH,**


Guy LE THIEC

